



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante troisième session**

Genève, 25 juin-4 juillet 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la cinquante troisième session***, **, ***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 juin 2018 à 10h

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes¹:
 - a) Épreuves de la série 6;

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/105/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 30 mars 2018.

** Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

*** Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=gOJQJY>. À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

¹ Il est prévu qu'après examen préliminaire en plénière, la plupart des questions relatives à ce point de l'ordre du jour soient confiées à un groupe de travail sur les explosifs qui se réunira en parallèle. À sa cinquantième session, le Sous-Comité a considéré que la participation d'experts représentant des secteurs autres que le transport aux travaux du Groupe de travail sur les explosifs était très souhaitable et a exprimé le souhait que davantage d'experts d'autres secteurs participent à ses sessions à l'avenir (ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 91).

- b) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères;
 - c) Détonateurs électroniques;
 - d) Directives pour l'application des épreuves des séries 3 et 4;
 - e) Épreuves de stabilité pour la nitrocellulose industrielle;
 - f) Application des dispositions relatives à la sûreté aux explosifs relevant de rubriques n.s.a.;
 - g) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs;
 - h) Classement des objets sous le numéro ONU 0349;
 - i) Examen du chapitre 2.1 du SGH;
 - j) Questions diverses.
3. Inscription, classement et emballage.
4. Systèmes de stockage de l'électricité:
- a) Épreuves des batteries au lithium;
 - b) Système de classification des piles au lithium en fonction du danger;
 - c) Dispositions relatives au transport;
 - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses;
 - e) Batteries au sodium ionique ;
 - f) Questions diverses.
5. Transport de gaz:
- (a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU;
 - (b) Questions diverses.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses:
- a) Marquage et étiquetage;
 - b) Emballages;
 - c) Citernes mobiles;
 - d) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)²;
 - a) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - b) Épreuves relatives aux matières comburantes;
 - c) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE;
 - d) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH;
 - e) Travaux à mener conjointement avec le sous-comité SGH³;
 - f) Divers.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport.
-

² Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).

³ Les sous-comités TMD et SGH ont décidé lors de sa cinquante-deuxième et trente-quatrième sessions respectivement, qu'il serait approprié de tenir une session conjointe en juillet 2018 pour examiner des sujet d'intérêt commun (voir ST/SG/AC.10/C.3/104, paragraphe 30 et ST/SG/AC.10/C.4/68, paragraphe 62). La session conjointe aura lieu dans l'après-midi du mardi 3 juillet 2018.